

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, le 22 mars 1899.

L'ORATEUR prend son siège à 3 heures.

PRIÈRE.

COMPOSITION DES COMITES PERMANENTS.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Je propose :

Qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre jeudi, le 16 mars courant ; le dit comité devant se composer de sir Wilfrid Laurier, sir Charles Tupper, sir Richard Cartwright, sir Louis Davies et M. Casgrain.

La motion est adoptée.

RAPPORT.

Rapport du directeur général des Postes pour l'année finissant le 30 juin 1898.—(M. Mulock).

ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bell (I.P.-E) demandant qu'une adresse soit votée à son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

Le MINISTRE DU COMMERCE : Il y a un ou deux faits sur lesquels je voudrais attirer l'attention de cette Chambre et tout particulièrement des chefs de la gauche. C'est d'abord qu'il y aura demain huit jours que nous avons devant nous le discours de Son Excellence le Gouverneur général ; et, de plus, que par suite des circonstances incontrôlables et tout particulièrement la mort si regrettable de M. Dingley, la réunion de ce Parlement a été retardée comme on le sait jusqu'à une date bien en arrière du temps où les sessions s'ouvrent ordinairement. J'espère que l'on ne prendra pas en mauvaise part si, déduisant des paroles du chef de la gauche et de son premier lieutenant qu'ils n'ont pas l'intention de faire suivre leurs réquisitoires contre le gouvernement d'une motion, je demande s'il ne serait pas bien de clore ce débat aussitôt que possible et de nous mettre de suite à la besogne proprement dite de la session.

Il serait probablement plus amusant qu'édifiant, dans l'ensemble, si nous nous mettions à supputer lequel, du député de York ou de son voisin, a été le plus battu aux dernières élections dans les provinces maritimes. C'est certainement un point intéressant à tirer au clair que de savoir lequel de l'homme qui a réussi à faire élire trois partisans sur trente-huit députés ou de celui

Sir WILFRID LAURIER.

qui en a rechapé quatre sur quarante-six est sorti le plus meurtri de la bataille. Il serait encore plus amusant qu'édifiant de gaspiller le temps de la Chambre à disséquer le passé et les anciens discours de ces messieurs pour découvrir à quelle époque leurs théories étaient les plus nobles et leur conduite la plus basse.

Loin de moi l'intention d'intervenir dans le programme que l'honorable chef de la gauche peut avoir considéré le plus propre pour éclairer les habitants de cette pauvre province arriérée de Québec, mais je viens justement de recevoir un télégramme qui est de nature à me faire croire qu'il trouvera la tâche plus rude qu'il ne pense. Comme on le sait, il y avait une élection en voie à Lévis ces jours derniers et je vois que dans cette région où mon honorable ami veut diriger son apostolat, les gens se sont montrés si ignorants que le candidat ministériel a été élu sans opposition. Je ne cherche pas à éviter une discussion grâce à un subterfuge quelconque, mais je puis dire aux messieurs de la gauche qui désirent se mettre à la véritable besogne de la session, que s'ils veulent attaquer la politique fiscale ou commerciale du gouvernement, ils en auront amplement l'occasion, tout en étant plus documentés, et mieux munitionnés, quand viendra prochainement le débat sur le budget. S'ils désirent nous condamner relativement au Sénat, ils le feront en temps beaucoup plus opportun quand seront présentées des résolutions comportant certaines altérations à la constitution de ce corps. Si c'est au sujet du plébiscite, il ne dépend que d'eux de présenter une motion pour approuver à cette Chambre et au pays ce qu'ils feraient eux-mêmes dans les circonstances actuelles. Si c'est à notre projet de redistribution de certains collèges électoraux, qu'ils me permettent de leur conseiller d'attendre le dépôt de la mesure avant de pousser plus loin leurs attaques. Je ne me défends pas de quelque sympathie pour ces messieurs. Vous et moi, M. l'Orateur, nous avons dans notre temps connu les difficultés de faire des élections partielles en temps de session contre le gouvernement d'alors. Nous avons eu alors notre pleine part de victoires morales et de défaites électorales. Si ces messieurs ne peuvent puiser aucune consolation dans la constance même de leurs infortunes depuis le commencement de ce Parlement, eh bien ! je leur accorde volontiers nos sympathies. C'est le sort de la guerre ; ils feraient mieux d'accepter de bon cœur la situation ou tout au moins ne pas parler de corruption électorale ; il y a des tribunaux où prouver ces accusations. Il est très facile de porter ces accusations comme l'honorable député l'a fait hier soir. Si elles sont sérieuses, les tribunaux sont à sa disposition. Qu'il y traduise les coupables et le procès se fera devant des juges nommés en grand nombre par lui, ses prédécesseurs ou ses collègues